

2013
au 31 décembre

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Adrien

Lundi, 2 décembre 2013

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, deux décembre deux mille treize (02-12-13) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° Adoption du procès-verbal de la réunion précédente ;
- 4° Suivi de la réunion précédente (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Avis de motion pour un règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2014 et les conditions de perception ;
- 11° Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité ;
- 12° Renouvellement du contrat avec Infotech ;
- 13° Période de questions ... ;
- 14° Pause ;
- 15° Ouverture des soumissions pour diesel et mazout ;
- 16° Ouverture des soumissions pour feuilles de tôle usagées ;
- 17° Pannes d'électricité fréquentes - rue Giguère, Route 257, etc ;
- 18° Camion incendie - Régie intermunicipal d'incendie des 3 Monts ;
- 19° Codes d'éthique et de déontologie des élus (révision obligatoire) ;
- 20° Nomination d'une personne désignée (fossé mitoyen, clôture mitoyenne, fossé de drainage, etc) ;
- 21° Voirie ;
- 22° Varia ;
- 22.1° Avis de motion pour les règlements uniformisés ;
- 22.2° Demande de remboursement de la subvention discrétionnaire ;
- 22.3° Groupe Drumco Construction : facture finale (retenue) ;
- 22.4° Emprunt temporaire ;
- 22.5° Signalisation.

201312-211
Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert
jusqu'à la fin de la session.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

201312-212

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et qu'ils en ont pris connaissance ;
Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE le procès-verbal soit adopté.

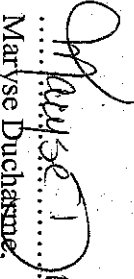
Adoptée

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Adrien

PROCÈS-VERBAL

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.


.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

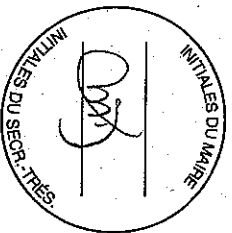
LES COMPTES

201300729 = Hydro-Québec : éclairage public	236.67 \$
201300730 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	212.77 \$
201300731 = Michel Larrivée : 15 h contrat de conciergerie et 19 h de soudage du tamiis au garage	510.00 \$
201300732 = Hydro-Québec : électricité pour le garage, station de pompage, centre communautaire, chalet des loisirs station d'épuration	3 049.60 \$
201300733 = MRC des Sources : inscription et hébergement congrès FQM	596.14 \$
201300734 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	104.89 \$
201300735 = Michel Larrivée : 9 h contrat de conciergerie et 2 h de soudage du tamiis au garage	165.00 \$
201300736 = Michel Larrivée : 10 h contrat de conciergerie	150.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE NOVEMBRE : 219 691.74 \$

TOTAL DES REVENUS DE NOVEMBRE : 14 397.43 \$

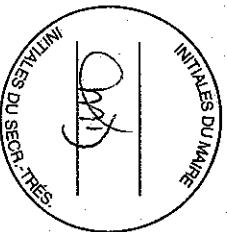
201390252 à 256 et 201490001 = Maryse Ducharme : salaire	3 462.30 \$
201390257 à 261 et 201490002 = Dany Guillemette : salaire	3 111.30 \$
201390262 à 266 et 201490003 = Sylvain Thibodeau : salaire	3 068.40 \$
201390267 = Claude Blain : rémunération des élus pour déc. 2013	216.89 \$
201390268 = Paul Chaperon : rémunération des élus pour déc. 2013	216.89 \$
201390269 = Claude Dupont : rémunération élus pour déc. 2013	216.89 \$
201390270 = Adrien Gagnon : rémunération élus pour déc. 2013	216.89 \$
201390271 = Stéphane Poirier : rémunération élus pour déc. 2013	216.89 \$
201390272 = Claude St-Cyr : rémunération élus pour déc. 2013	216.89 \$
201390273 = Pierre Therrien : rémunération élus pour déc. 2013	659.45 \$
201300739 = Mégaburo : lecture de compteur	30.20 \$
201300740 = Commission scolaire des Sommets : location locaux	164.85 \$
201300741 = Acier Victoria : tube, coupe de tuyau	328.83 \$
201300742 = Airablo : coude stainless 90 degre	48.29 \$
201300744 = Équipement sanitaire Cherbourg : nettoyeur à plancher	219.20 \$
201300745 = Ministère du revenu Québec : déductions à la source	1 734.43 \$
201300746 = MRC des Sources : quote-part 4 / 4	15 656.00 \$
201300747 = Régie Inter. Sanitaire Hammeaux : quote-part	2 348.25 \$



N° de résolution
ou annulation

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Saint-Adrien**

201300748 =	Pelletier et Picard : lumières de rue, minuterie alternative station d'épuration, installation lumière caserne et modification au garage suite à la recommandation des assurances, installation prise extérieure de l'abri et compteur d'heure à la station d'épuration	2 241.75 \$
201300749 =	Agence des douanes et du revenu du Canada : déductions	688.19 \$
201300750 =	Pierre Therrien : comp. cellulaire, frais de déplacement	130.20 \$
201300751 =	Editions juridiques FD : renouvellement service de mise à jour de codes	189.00 \$
201300752 =	Loisirs Saint-Adrien : balance de la subvention 2013	4 438.58 \$
201300753 =	Leroux et Frères : fusibles, main d'œuvre,	238.58 \$
201300754 =	Fortin Sécurité médic : gants latex, gants laine, nitril noir, gants, protec antifog, pare-étincelle, lentille, masque à poussière, thinsulate	227.78 \$
203100755 =	Entreprises Gilles Pellerin : location plaque vibrante, mèche à bois	340.11 \$
201300756 =	Régie inter. incendie des 3 Monts : entente incendie avec Ham-Sud	7 500.00 \$
201300757 =	Signalisation de l'Estrie : frais de transport	17.25 \$
201300758 =	Dépanneur Gazeboûf : essence	399.75 \$
201300759 =	Transports Jacques Bissonnette : travaux garage, nettoyage cours d'eau, défaire barrage castors, défaire roc avec ripper Rang 8, nettoyage de fossé Rang 8	1 292.03 \$
201300760 =	Coop Ham-Nord : ruban de tissus, armorall, clés, pile, pince étan, genouillère, bois traité, équerres, tuyau pvc, vis à bois,	416.83 \$
201300761 =	Claude Darveau : transport de gravier	1 150.87 \$
201300762 =	Location d'outils Simplex : fil électrique, marteau rotatif	126.34 \$
201300763 =	Laboratoires d'analyses SM : analyses	79.05 \$
201300764 =	Lucie Provost : livre pour la bibliothèque	27.44 \$
201300765 =	Service mécaniques RSC : pile lithium, anti-seize	37.27 \$
201300766 =	JN Denis : inspection SAAQ sur camion Inter, serrer cylindre de pompeuse, serrer bearing de roue, inspection SAAQ sur camion Sterling, prestone, adaptateur, fitting	462.55 \$
201300767 =	Atelier Multi-Services-CDMG : rond, temps, gr shaft, rode à souder	705.63 \$
201300768 =	Destroches, Groupe Pétrolier : diesel	3 003.96 \$
201300769 =	Sidevic : bolt grade 5 et kit de mèche	168.10 \$
201300770 =	Robitaillé Équipement : patin fonte, plaque chrome, kit pour plaque	646.16 \$
201300771 =	Suspension Victo : dipt st, transport	105.55 \$
201300772 =	Plasma forme : plaque	129.92 \$
201300773 =	Air Liquide : gas-ace23 et gas-oxxy44	32.79 \$
201300774 =	Transport Pascal Lizotte : transport de gravier	1 016.38 \$
201300775 =	Frank Logan & Fils : transport de gravier	1 205.52 \$
201300776 =	Kalitec : plaque Fleurons, transport	137.97 \$
201300777 =	Saphir Technologie : services professionnels	390.92 \$
201300778 =	Audrey Larose : balance pour projet Marché public	500.25 \$
201300779 =	Transport Jean Baptiste Laroche : transport gravier	132.89 \$
201300780 =	Carrière Saints-Marthys : gravier	15 545.82 \$
201300781 =	Denis Lalonde : transport de gravier	1 339.46 \$
201300782 =	Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	258.30 \$
201300783 =	Placements Mackenzie : REER (payé par employés)	60.00 \$
201300784 =	La Jardinerie F. Fortier : cèdre	52.30 \$
201300785 =	Focus Gestion de flotte et carburant : interrupteur à pression hydraulique, tarif horaire	615.12 \$
201300786 =	ASDR Environnement : vidange des boues	18 534.66 \$
201300787 =	Beaulieu Services Asbestos inc. : essence	25.00 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Adrien

201300788 = Oxygène Bois-Francis : contrat annuel oxygène et acétylène	348.68 \$
201300789 = Pierre Therrien : club social	102.00 \$
201300790 = Adrien Gagnon : club social	102.00 \$
201300791 = Stéphane Poirier : club social	102.00 \$
201300792 = Paul Chaperon : club social	102.00 \$
201300793 = Claude Blain : club social	102.00 \$
201300794 = Claude St-Cyr : club social	102.00 \$
201300795 = Claude Dupont : club social	17.00 \$
201300796 = Onil Giguère : club social	68.00 \$
201300798 = Coop Pré-Vert : rallonge, prise en caoutchouc, cordon chauffe-moteur	59.49 \$
201300799 = Infotech : balance papeterie	629.48 \$
201300800 = Adrien Gagnon : frais de déplacement	67.20 \$
201300801 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	8.00 \$
201300802 = Dépanneur Gazéboûf : essence	622.94 \$
201300803 = JN Denis : filtre hydraulique, batterie, core, filtre lubrifiant	207.71 \$
201300804 = Destroches Groupe Pétrolier : diesel	3 802.94 \$
201300805 = Gesterra : enfouissement	971.64 \$
201300806 = Avizo : mandat déphosphatation (15 % facturé précédemment)	4 788.71 \$
201300807 = Drumco : facturation avancement des travaux	1 753.95 \$
201300808 = Focus gestion de flotte : focus neige, temps onde IDN pour Inter et Silverado	274.55 \$
GE Canada : 72 mois - financement camion Inter	3 832.61 \$
	<u>114 808.01 \$</u>

201312-214
Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

201312-215
Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE les membres du conseil adoptent le rapport des revenus et dépenses préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme en date du 29 novembre 2013.

Adoptée

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2014 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

201312-216
Le conseiller Stéphane Poirier donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement concernant le taux de taxes de l'exercice financier 2014 et les conditions de perception.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation
201312-217

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Saint-Adrien**

**DEPOT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS
LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil acceptent le dépôt de la liste des
personnes endettées envers la municipalité.

Adoptée

**RENOUVELLEMENT
CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH POUR 2014**

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise le renouvellement du
contrat de service avec Infotech, pour une période de 3 ans au montant
de 4 265 \$ plus taxes.

Le prix du contrat de services sera majoré à un taux fixe de 2 % par
année à compter de la 2e année jusqu'à la date d'échéance, soit le 31
décembre 2016.

Adoptée

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR
DIESEL ET MAZOUT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a fait une
demande de soumission par invitation auprès
de quatre (4) fournisseurs pour environ 30 000
litres de diesel ainsi qu'environ 4 500 litres de
mazout ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soumission était incomplète ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Stéphane Poirrier

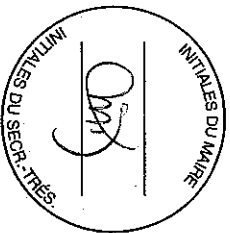
QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une nouvelle demande de
soumission en ajoutant ces quelques points :

- réservoir de 3500 litres ou plus ;
- pompe à haut débit ;
- un seul prix pour le diesel et non un prix pour été et un prix pour
hiver ;

La soumission devra être remise au bureau municipal avant 16 h, le
lundi 13 janvier 2014. Les soumissions seront ouvertes hors de
l'assemblée ordinaire.

La municipalité se réserve le droit de n'accepter, ni la plus basse ni
aucune des soumissions.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Saint-Adrien**

**OUVERTURE DES SOUMISSION POUR
FEUILLES DE TÔLE USAGÉES**

La municipalité n'a pas reçu de soumission pour les feuilles de tôle usagées. Un avis public sera affiché de nouveau.

**DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC
PANNES COURANTES D'ÉLECTRICITÉ
(RUE GIGUÈRE, ROUTE 257, ETC.)**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme informe les membres du conseil qu'une demande écrite a été envoyée relativement aux pannes courantes d'électricité.

**ACCEPTATION DE L'ACHAT D'UN CAMION CITERNE
POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts, a fait appel à des appels d'offres pour l'achat d'un camion citerne ;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de respecter les Schémas de couverture de risque de chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un camion neuf est devenu essentiel pour offrir un service adéquat aux quatre (4) municipalités faisant partie de l'entente ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Blain appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien autorise la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts à faire l'acquisition d'un camion citerne au montant de 303 201,75 \$.

Adoptée

**AVIS DE MOTION - RÉGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Le conseiller Paul Chaperon donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

Adoptée

201312-220

201312-221



N° de résolution
ou annulation

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Saint-Adrien**

**NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE
(FOSÉ MITOYEN, CLÔTURE MITOYENNE, FOSSE DE
DRAINAGE, ETC.)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désigne l'inspecteur en bâtiment et environnement, Monsieur Luc Lefrançois pour régler les mécontentes conformément aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales.

CONSIDÉRANT QUE le 3e alinéa de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales autorise le conseil à prévoir, à même l'acte de désignation de la personne désignée, la rémunération et les frais admissibles ;

201312-222
**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude Blain**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée soient les mêmes que les conditions de la MRC des Sources.

QUE l'ouverture de dossier est fixée à 100 \$ par demande en plus des frais suivants :

Travail et démarches de la personne désignée (par exemple : vacation sur les lieux, vacation au bureau de la publicité des droits, préparation de rapport et transmission de rapport, ordonnance, etc.) selon le salaire horaire de la MRC des Sources ;

Déboursés divers (frais pour services professionnels : avocats, agronomes, ingénieurs, etc., transmission de documents, etc.) selon les coûts réels ;

Frais de déplacement selon les frais payés par le MRC des Sources ;

Les montants prévus à la présente résolution seront indexés, pour chaque exercice financier à compter du 1er janvier 2014, en fonction du salaire payé à l'inspecteur par la MRC des Sources.

Adoptée

VOIRIE

L'employé de voirie, Dany Guillemette fait un suivi des travaux de voirie.

AVIS DE MOTION

201312-223
Le conseiller Paul Chaperon donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Adoptée



N° de résolution
ou annotation
201312-224

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Saint-Adrien**

AVIS DE MOTION

Le conseiller Paul Chaperon donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement relatif aux animaux.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Le conseiller Paul Chaperon donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement relatif à la circulation et au stationnement.

Adoptée

201312-225

AVIS DE MOTION

Le conseiller Paul Chaperon donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement concernant les commerces et certaines activités économiques.

Adoptée

201312-226

AVIS DE MOTION

Le conseiller Paul Chaperon donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement concernant la sécurité incendie.

Adoptée

201312-227

AVIS DE MOTION

Le conseiller Paul Chaperon donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement sur la gestion de l'eau potable.

Adoptée

201312-228

AVIS DE MOTION

Le conseiller Paul Chaperon donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une session ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement relatif aux nuisances.

Adoptée

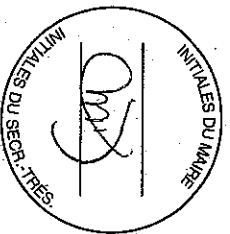
201312-229

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

201312-230

QUE les membres du conseil approuvent les dépenses pour les travaux d'amélioration de la chaussée pour la Route 257 au montant de 20 805.85 \$ conformément aux stipulations du Ministère des Transports ;



N° de résolution
ou annulation

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Saint-Adrien**

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adoptée

GROUPE DRUMCO

201312-231

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien accepte de payer la facture au montant de 30 550,01 \$ pour la retenue de 10 % et mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme pour demander une substitution de garantie pour une valeur de 5 % (soit 15 275 \$) du montant des travaux.

Adoptée

EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien a besoin de
financement temporaire ;

201312-232

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QU'une résolution d'emprunt temporaire soit adoptée et énoncée de la façon suivante :

1. 150 000 \$ sous forme d'emprunt temporaire supplémentaire ;
2. De la Caisse Desjardins des Métaux Blancs au taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins du Québec, lequel taux sera modifié lorsque et à chaque fois que le taux changera pour s'ajuster automatiquement à ce taux ;
3. Ledit emprunt sera pour une durée de six mois ;
4. Le maire, Pierre Therrien et la directrice générale, Maryse Ducharme soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires aux fins de la présente.

Adoptée

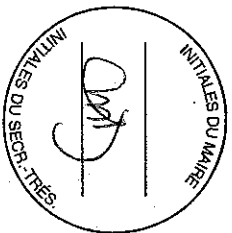
PANNEAUX DE SIGNALISATION

201312-233

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE la Municipalité de Saint-Adrien commande un panneau de signalisation "Attention à nos enfants" pour le chemin Le Petit-3e, un panneau "Personnel autorisé seulement" pour l'entrepôt d'abrasifs, et deux panneaux de vitesses en composite.

Adoptée

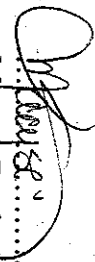


N° de résolution
ou annulation
201312-234

**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Saint-Adrien**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.


Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

